



# MFR de Brioux-sur-Boutonne

Brioux-sur-Boutonne

*La Maison de l'Alternance*

Réussir autrement

## FORMATIONS :

### En Alternance:

- Seconde Générale et Technologique

- BAC Techno ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)

- BAC PRO Services Aux Personnes et

Aux Territoires

- Préformation aux études supérieures

- Titre Pro SAMS (Secrétaire Assistant Médico-Social)

### En Apprentissage :

- BAC PRO Optique Lunetterie

- BTS Opticien Lunetier

- LICENCE PRO Optique

- BTS SIO (Services Informatiques et Organisations)



## C'EST QUOI L'APPRENTISSAGE ?

C'est un **contrat de travail** alternant les périodes d'apprentissage en entreprise et à la MFR CFA en vue d'obtenir un diplôme.

L'apprenti prépare le même diplôme que l'élève qui est inscrit sous le statut « classique »

Il acquière de l'expérience professionnelle ⇒ **Insertion professionnelle facilitée (+15%)**

L'apprenti signe un contrat de travail

- ↳ Il perçoit donc un salaire
- ↳ Il a 5 semaines de congés annuels
- ↳ Il doit réaliser un temps de travail identique à celui des autres salariés de l'entreprise (35h max. pour les mineurs et 35 mini. pour les majeurs)
- ↳ Il a des droits et des obligations

## L'APPRENTISSAGE POUR QUI ?

L'apprenti doit avoir **entre 16 ans et 29 ans révolus**.

- ↳ Dérogation possible avant 16 ans (un jeune de 15 ans peut s'inscrire s'il a terminé son année de troisième et s'il a 15 ans avant le 31 décembre de l'année de signature du contrat).
- ↳ Aucune limite d'âge pour les travailleurs handicapés ou personnes ayant un projet de création d'entreprise

## OU SE FORMER ?

L'apprenti se forme en alternance au sein de **deux lieux de formation** (Entreprise et MFR CFA).

- Rythme : Entre 18 et 21 semaines (selon les diplômes) à la MFR CFA et le reste du temps en entreprise dont 5 semaines de congés.
- Suivi : Le lien entre le centre de formation et l'employeur se fait tout au long de l'année via le livret d'apprentissage et grâce aux visites réalisées par les formateurs de la MFR CFA.
- ↳ L'entreprise (publique ou privée) : l'apprenti apprend les gestes professionnels du métier, il est formé par son maître d'apprentissage qui lui transmet son savoir-faire.
- ↳ La MFR CFA : l'apprenti suit un enseignement technologique ou professionnel et général.



47, Avenue de Poitiers  
79170 BRIOUX SUR BOUTONNE  
05 49 07 36 40 / Fax 05 49 07 36 45 - [mfr.brioux@mfr.asso.fr](mailto:mfr.brioux@mfr.asso.fr)  
Siret 337 694 897 00014 - APE 8532 Z - Numéro de Formation continue 54790026579





# MFR de Brioux-sur-Boutonne

Brioux-sur-Boutonne

*La Maison de l'Alternance*  
Réussir autrement

## FORMATIONS :

### En Alternance:

- Seconde Générale et Technologique

- BAC Techno ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)

- BAC PRO Services Aux Personnes et

Aux Territoires

- Préformation aux études supérieures

- Titre Pro SAMS (Secrétaire Assistant Médico-Social)

### En Apprentissage :

- BAC PRO Optique Lunetterie

- BTS Opticien Lunetier

- LICENCE PRO Optique

- BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

## COMMENT RENTRER EN APPRENTISSAGE ?

L'apprenti doit trouver son employeur, c'est une **démarche personnelle**, les parents et la MFR CFA peuvent accompagner le jeune dans sa recherche.

1. Contacter la MFR CFA pour collecter les informations sur la formation, se rendre aux Portes Ouvertes ou demander un entretien pour obtenir le dossier de candidature et effectuer un test de positionnement.



47, Avenue de Poitiers

79170 BRIOUX SUR BOUTONNE

05.49.07.36.40

Brioux-sur-Boutonne

[mfr.brioux@mfr.asso.fr](mailto:mfr.brioux@mfr.asso.fr)

2. Travailler en collaboration avec la MFR CFA pour rédiger un CV et une lettre de motivation puis pour préparer le premier contact téléphonique ou physique
3. Préparer une liste d'employeurs potentiels ([www.pagespro.com](http://www.pagespro.com))
4. Trouver des offres de contrats d'apprentissage, consulter plusieurs sites :

- ↳ <https://www.apprentissage-nouvelle-aquitaine.info/>
- ↳ Pôle Emploi / indeed / et autres réseaux sociaux professionnels
- ↳ Site de la MFR et page Facebook
- ↳ Les Missions Locales et CIO
- ↳ Le portail de l'alternance

## LES AIDES AUX APPRENTIS

L'apprenti peut bénéficier de **diverses aides** :

- ↳ Les aides pour l'hébergement et la restauration
- ↳ L'aide aux premiers équipements
- ↳ Le Fonds Social d'Aide aux apprentis de la Région Nouvelle Aquitaine
- ↳ Aide au passage du permis de conduire
- ↳ La mobilité internationale



47, Avenue de Poitiers  
79170 BRIOUX SUR BOUTONNE  
05 49 07 36 40 / Fax 05 49 07 36 45 - [mfr.brioux@mfr.asso.fr](mailto:mfr.brioux@mfr.asso.fr)  
Siret 337 694 897 00014 - APE 8532 Z - Numéro de Formation continue 54790026579





## FORMATIONS :

### En Alternance :

- Seconde Générale et Technologique

- BAC Techno ST2S (Sciences et Technologies de la Santé et du Social)

- BAC PRO Services Aux Personnes et Aux Territoires

- Préformation aux études supérieures

- Titre Pro SAMS (Secrétaire Assistant Médico-Social)

### En Apprentissage :

- BAC PRO Optique Lunetterie

- BTS Opticien Lunetier

- LICENCE PRO Optique

- BTS SIO (Services Informatiques aux Organisations)

## LES AIDES DES EMPLOYEURS

### Aide unique aux employeurs d'apprentis

Versée par l'Etat (via l'ASP) uniquement :

- Pour les entreprises de moins de 250 salariés

- Pour les diplômes ou titres à finalité professionnelle équivalent au plus au baccalauréat

1 <sup>ère</sup> année du contrat	4125 euros
2 <sup>ème</sup> année du contrat	2000 euros
3 <sup>ème</sup> année du contrat	1200 euros



### Exonérations



Les rémunérations des apprentis bénéficient dorénavant de la réduction générale de cotisations renforcée dès le 1<sup>er</sup> janvier 2019. L'exonération des cotisations salariales spécifique aux contrats d'apprentissage du secteur privé est maintenue mais limitée à 79 % du Smic (soit 1 202€).

<https://www.urssaf.fr/portail/home/employeur/beneficier-dune-exoneration/exonerations-ou-aides-liees-a-la-le-contrat-dapprentissage/exonerations.html>

## ANNEXES

### Rémunération des apprentis - secteur privé (décret n°2018-1347 du 28 décembre 2018) :

Année de contrat	16-17 ans	18-20 ans	21-25 ans	26 et plus
1 <sup>e</sup> année	27% du SMIC	43% du SMIC	53% du SMIC (ou du salaire min conv)	100% du SMIC (ou du salaire min conv)
2 <sup>e</sup> année	39% du SMIC	51% du SMIC	61% du SMIC (ou du salaire min conv)	100% du SMIC (ou du salaire min conv)
3 <sup>e</sup> année	55% du SMIC	67% du SMIC	78% du SMIC (ou du salaire min conv)	100% du SMIC (ou du salaire min conv)

### Aide au permis de conduire (décret n°2019-1 du 03 janvier 2019) :

Une aide de 500 euros est accordée pour les apprentis d'au moins 18 ans engagés dans une préparation des épreuves du permis de conduire (catégorie B).

